

---

# Qu'est-ce qu'un cas problématique ?

*What is a case problem?*

Sémir Badir

---

- 1 Le texte que je propose ici à la lecture a fait précédemment l'objet d'une communication lors d'une journée d'études consacrée aux cas problématiques en philosophie. Il est utile d'évoquer ses conditions premières d'énonciation parce que mon argumentation en garde une trace (par les exemples qu'elle convoque) et qu'elle se comprendra mieux, je crois, si j'explicite le cadre dans lequel elle s'est développée. Cette journée d'études était la seconde que le centre Prospéro organisait sur ce thème, rassemblant notamment des philosophes et des critiques littéraires<sup>1</sup>. Un bref argumentaire avait été produit, invitant chacun à rendre compte d'un cas problématique qui s'est présenté à lui au cours de ses recherches. Les suggestions pour l'exposition du cas se concluaient par cette phrase : « Au-delà des aspects méthodologiques de la démarche utilisée, on s'attachera à dégager les enjeux épistémologiques qui ressortent de la situation exposée et de la manière de la traiter ».
- 2 En prenant connaissance de cet argumentaire, je m'étais fait d'emblée cette réflexion : je ne suis pas persuadé d'avoir jamais rencontré, dans ma pratique de recherche sémiotique, de cas problématique, ou du moins je n'en ai pas rencontré qui le soit assez pour que je sois amené à le considérer vraiment comme tel — mais comme une difficulté, une étrangeté, un cas rare... Cette absence m'a paru pouvoir révéler autant d'enjeux épistémologiques que le compte-rendu d'un cas particulier, de sorte que je me suis pris d'intérêt pour la question du cas problématique en général. La démarche sémiotique relève souvent en effet d'un travail de généralisation et son emploi ne fait pas défaut même si l'objet qui se présente à elle se trouve être le cas problématique.
- 3 Naturellement, on peut supposer que les organisateurs du colloque ont choisi d'approcher la notion de cas problématique sous l'angle des cas particuliers parce que l'accès à la généralité leur paraissait... problématique ! J'en conviens sans difficulté. La montée en généralité offre une part d'arbitraire où la subjectivité de l'analyste paraît masquée. C'est précisément pour contenir cette part d'arbitraire que les instruments théoriques employés dans la démarche sémiotique sont avantageux : ils permettent d'expliciter des choix effectués de manière non pas *ad hoc* mais systématique.

- 4 En fait, l'accès à cette généralité est donné par les dictionnaires de langue. Les usages ordinaires des mots *cas* et *problématique* offrent, dans leur variété, une première saisie du cas problématique en tant que notion. La façon dont les instruments théoriques de la sémiotique sont employés (selon une approche dite « textualiste » mais éprouvés, en réalité, sur les objets les plus divers) apporte alors à l'analyse de cette notion des procédures de conceptualisation susceptibles de la faire entrer dans une argumentation relative à des enjeux épistémologiques, tout en conservant, comme un gage de vertu, une relative compatibilité avec son usage ordinaire. Durant ce parcours argumentatif, des corroborations par l'exemple peuvent éclairer certains choix. Je solliciterai ainsi les cinq exposés faits lors de la première journée d'études sur le thème du cas problématique pour confirmer mes hypothèses de catégorisation et de définition conceptuelle. Ces exposés offrent des avantages rares : comme ils explicitent leur objet comme cas problématique et disent en quoi ils le sont, ils me dispensent à devoir en convaincre mes lecteurs et offrent une variété de motifs pour lesquels ces cas, considérés ensemble, peuvent être tenus pour problématiques. En somme ils procurent un corpus d'exemples limité mais incontestable.
- 5 Comme on le verra, le cas problématique deviendra en cours d'analyse un objet prétextuel : il permettra d'élaborer une modélisation des pratiques de connaissance. Telle est en effet la justification prédisposant à une analyse sémiotique de la notion de cas problématique. En définitive, le lecteur, la lectrice, ne sera peut-être pas convaincu que la place épistémique que j'assigne au cas problématique soit celle qu'il ou elle lui aurait accordée selon tel ou tel cas particulier rencontré ; mais je veux croire que le cadre théorique dans lequel cette place est ménagée sera utile dans tous les cas.

## Définitions relatives à la notion de cas problématique

- 6 Puisque *cas problématique* est un syntagme nominal composé de deux mots, l'un substantif, l'autre adjectif, on commencera par se reporter à leurs définitions respectives.
- 7 Le *cas*, comme le définit le *Trésor de la langue française (informatisé)*, est « ce qui arrive ou est supposé arriver », notamment un « événement particulier » ou une « circonstance favorable », ou encore la situation qui découle de cette circonstance. Le cas rend compte de ce qui est *singularisable*, quoiqu'il ne soit pas toujours lui-même unique, ainsi qu'on peut l'entendre dans les locutions *cas d'espèce*, *cas typique*, *dans certains cas*. Le cas est détachable de son environnement, ou dissociable de ses semblables, par quelque propriété singulière (le *cas ordinaire* donnant paradoxalement à voir la propriété d'être peu dissociable, et c'est bien en cela qu'il se singularise). À ce titre, il vaut la peine de faire une distinction entre la notion de singulier et celle de particulier. Ce qui se particularise le fait en fonction de propriétés générales de diversification, par exemple une propriété sensible. La singularisation opère au contraire selon une fonction différenciatrice dans ce qui est posé comme indistinct et indifférencié. Un bon indice de cette différence entre particulier et singulier consiste dans leur association au mot *cas* : la locution « cas particulier » s'emploie davantage au pluriel qu'au singulier, alors que la locution « cas singulier » est peu courante, on dira plus facilement que tel cas *est* singulier. Les cas particuliers se rencontrent en nombre tout simplement parce que tous obéissent au même principe de diversification (tout en étant chacun potentiellement plus singularisable que, par exemple, des « données particulières » ou

des « objets particuliers »), alors que le cas est singulier parce qu'il a été détaché, dissocié en tant que tel. Il me semble que le cas problématique est un avatar de ce cas singularisable : un cas est problématique parce qu'il a été singularisé au sein d'un environnement où la notion de problème est pertinente, à savoir un environnement cognitif.

- 8 Venons-en alors au second mot du syntagme, *problématique*. Employé comme adjectif, il détermine ce « qui a le caractère d'un problème » ou ce « qui attend une solution ». Parfois, cependant, la relation entre le problème et la solution est comme suspendue, de sorte que *problématique* renvoie à ce qui fait problème, ce qui est difficile à interpréter ou équivoque ; dans ce second emploi il arrive que *problématique* soit employé comme substantif. Dans le premier emploi, la relation avec la solution est implicative : s'il y a un problème, alors celui-ci appelle une solution. Dans le second, la relation prend un tour concessif : bien qu'une solution soit appelée, le problème résiste ou insiste. Un problème peut être d'ordre pratique ou d'ordre théorique, en tous les cas il appelle une activité cognitive. En ce sens, on peut admettre qu'il relève du savoir — un savoir évidemment applicable à toutes les pratiques humaines et sociales, mais qui en constitue une en propre lorsqu'il est qualifié de théorique, c'est-à-dire lorsqu'il est pratiqué sans connaître d'incidence directe sur l'activité humaine.
- 9 *Cas problématique* ne fait, pour sa part, l'objet d'aucune forme d'entrée (ou de sous-entrée) dans le dictionnaire, à la différence, par exemple, de *cas limite*. Ce syntagme nominal ne semble donc pas constituer une locution dotée d'un sens usuel. Les traits qui définissent le syntagme proviennent des deux mots qui le composent et doivent suffire à le distinguer, tant à l'égard de la catégorie des cas que celle des problèmes.

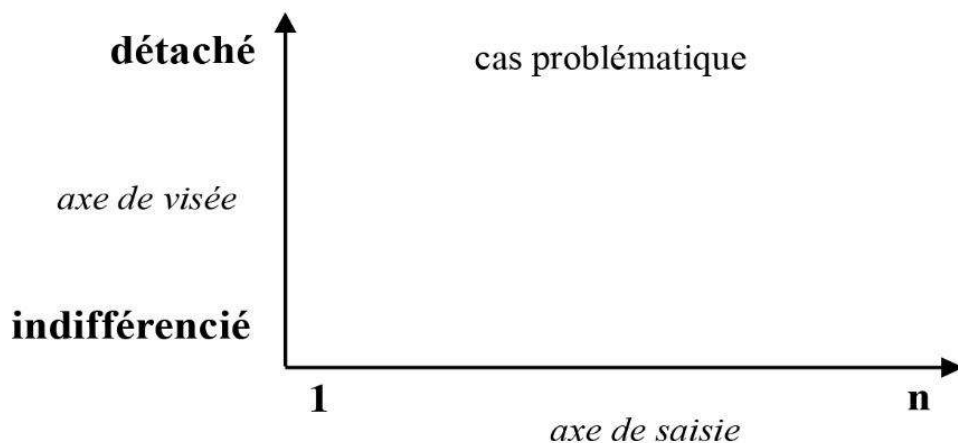
## La singularisation d'un événement

- 10 À présent qu'un champ praxéologique a circonscrit des scénarios possibles pour lesquels le cas problématique est doté d'une fonction, à savoir une fonction épistémique dans le champ des pratiques du savoir, il est permis de focaliser l'analyse sur les deux traits sémantiques que les définitions de *cas* et de *problématique* ont révélé : le caractère singularisable du cas problématique et sa valeur d'événement.
- 11 D'une part, le cas problématique, en tant que cas, est détachable depuis un ensemble indifférencié, singularisable parmi d'autres cas ou d'autres phénomènes comparables, ce qui suppose qu'il soit visé par un sujet, sujet capable de jugement cognitif (en incluant les croyances et les appréciations). En effet, il n'y a lieu, vraisemblablement, de parler de cas problématique que dans un environnement humain. Un logiciel de fouille de données est ordinairement capable d'analyse et de synthèse, mais il est douteux que des cas problématiques puissent advenir en son lieu. D'autre part, le cas problématique connaît une forme d'objectivité, il y a en lui quelque chose d'événementiel qui peut être saisi en tant qu'objet et, dans cette perspective, il est évaluable selon la catégorie du nombre, sur un axe qui va de l'unité au multiple.
- 12 Le cas problématique est donc à la fois singularisé et objectivé par un sujet. La singularisation relève pour le sujet d'un acte intentionnel : le cas est visé comme singulier ; l'objectivation, de la perception (fût-ce une perception mentale) : le cas est saisi dans son aspect localisable. Certes, ces deux traits ne permettent pas de séparer nettement et catégoriquement les cas problématiques de tout autre phénomène. Plutôt,

ils marquent des seuils : parmi les cas, les cas problématiques ont tendance à être singuliers ; parmi les problèmes et les problématiques, les cas problématiques présentent ordinairement un caractère concret et se laissent cerner assez aisément.

- 13 Dès lors qu'il s'agit cette fois de marquer des seuils et des variations, et d'évaluer des forces au lieu d'établir des fonctions, la théorie sémiotique pourvoit à la représentation d'un espace sémantique régi selon deux axes, axe de *visée* et axe de *saisie*, où une variété d'objets va pouvoir s'inscrire<sup>2</sup>. L'espace ainsi construit est dit « tensif », c'est-à-dire mis sous tension, car la corrélation d'une visée et d'une saisie suscite une dynamique conceptuelle et va permettre la description du cas problématique au sein d'une catégorie.
- 14 Dans cet espace, comme attendu, le cas problématique sera positionné au plus haut sur l'axe de la visée : il est détachable dans la mesure où un sujet a pris le pari de le détacher effectivement hors d'un ensemble plus large (même indéfini), c'est-à-dire de le prendre en considération dans sa singularité. Il se rapprochera par ailleurs, sur l'axe de la saisie, de l'unité par le fait de son aspect événementiel, bien que le problème dont il atteste laisse entendre que d'autres cas problématiques comparables sont possibles.

Figure 1



Le cas problématique dans son espace tensif.

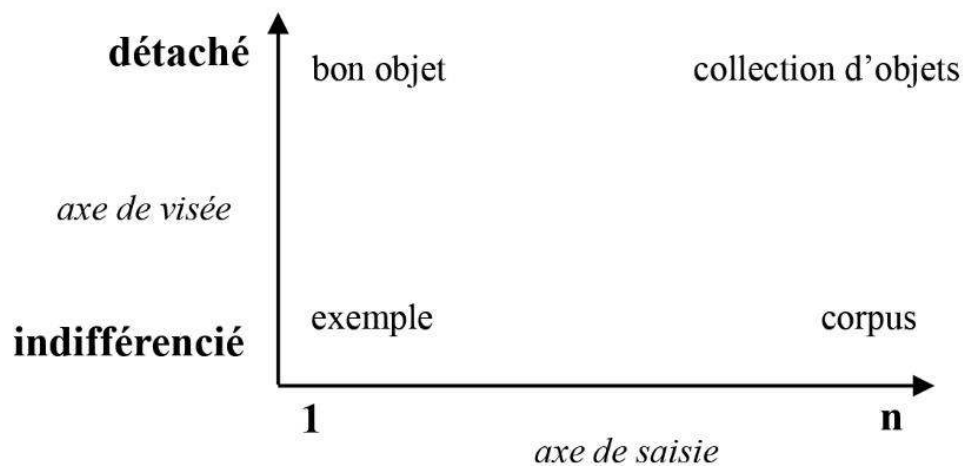
- 15 Comment la fonction du cas problématique acquiert-elle une certaine dynamique au regard de son champ ? Telle est la prochaine question que cherchera à résoudre l'analyse.

## Typologie des objets de connaissance selon leur singularisation et leur objectivation

- 16 Il a été constaté que la fonction sémantique d'un cas problématique est attachée à un rapport de connaissance. Même si un tel rapport peut être envisagé de différentes manières, le cadre référentiel de la connaissance savante, qu'elle soit d'ordre scientifique ou spéculatif, donne à le concevoir comme un rapport d'*objets de connaissance*, la notion d'objet servant de dénominateur commun entre ce qui est visé par le sujet (la connaissance à *propos* ou *au sujet* de quelque chose) et ce qui se donne dans la saisie (la connaissance *de* quelque chose).

- 17 L'espace tensif élaboré en vue de l'analyse du cas problématique détermine, en fonction des traits sémantiques retenus, des places remarquables pour ces objets de connaissance, celles qui expriment idéalement les polarités au sein de chaque axe et entre eux. On cherchera utilement, pour suivre, à nommer et à décrire les types d'objets de connaissance qui correspondent à ces quatre places :
- un objet détaché ;
  - une multiplicité d'objets détachés ;
  - une multiplicité d'objets indifférents ;
  - un objet indifférent.
- 18 Ces objets, pour autant qu'on admette le jeu idéal de leur polarisation dans un espace tensif, se laissent nommer respectivement de la façon suivante :
- le bon objet ;
  - la collection d'objets ;
  - le corpus ;
  - l'exemple.

Figure 2



Espace catégoriel des types d'objets de connaissance.

- 19 Commentons brièvement le type de connaissances que chacun de ces noms recouvre.
- 20 Le *bon objet* est élu digne de connaissance. Biographie d'une femme ou d'un homme illustre, étude d'une œuvre, description d'un lieu ou d'un événement, réflexions autour d'un concept ou d'une thématique, à chaque fois l'objet suffit à justifier le soin qui s'y attache, en même temps que la connaissance est méritante de l'effort de singularisation qu'elle déploie à son bénéfice, que ce soit sous l'aspect d'une compréhension (heureuse), d'une minutie (exacte) ou d'une actualité (adéquate). Un processus de projection s'opère donc : il n'y a pas de bon objet sans sujet compétent à sa connaissance (un bon connaisseur de cet objet). Bien sûr cette projection peut demeurer dans les limites d'une visée intellectuelle, sans déteindre sur une visée esthétique ou morale, de sorte que la connaissance demeure susceptible de critique, voire de polémique, sur ou autour de l'objet élu.
- 21 La *collection d'objets* s'élabore sous l'autorité d'un compilateur. La compétence de ce dernier n'est pas redevable de l'objet, ni même nécessairement de l'intelligence, de la

méticulosité ou de l'intérêt qu'il lui porte, mais bien plus sûrement elle dépend d'une visée plus large où chaque objet considéré prend place, participant d'un geste de synthèse. Histoire des grands événements, récit des avatars d'une notion, tableau de la variété d'un phénomène propre aux sociétés humaines (religions, langues, arts...), échantillonnage de matériaux, anthologie littéraire : les objets sont organisés par le sujet connaissant selon des facteurs de réduction (des invariants) et de dispersion (des critères de variation). Plutôt que de projection, le processus est d'adaptation ou d'ajustement : les objets sont adaptés en vue de leur saisie globale et, en retour, la connaissance ajuste sa visée à la singularité propre qu'elle impute aux objets.

- 22 Pour bien faire, le *corpus* doit être parfaitement indifférent à sa connaissance. Il est supposé saisissable, donné, avant que la connaissance se porte sur lui. Cette donation primaire peut être problématisée (quelle méthode de constitution, quelles normes culturelles ou sociales, quels postulats épistémiques ont conduit à la saisie du corpus ?), elle n'en est pas moins nécessaire au geste de connaissance qui se développe à partir de lui. En somme il n'y a de corpus qu'empirique. La relation entre un corpus et sa connaissance est celle d'une double objectivation : d'un côté, le corpus est réduit aux paramètres du temps et de l'espace, soumis à la mesure et au repère ; de l'autre côté, la connaissance se veut désinvestie, neutre, indifférente elle-même, et les interprétations qu'elle produit, sous la forme d'hypothèses ou de conclusions, sont soumises au même paramétrage que son objet : probabilité chiffrable, actualité localisable de l'information. Telle qui se prétend science idéale.
- 23 L'*exemple*, enfin, est plus qu'indifférent à la connaissance ; il lui est étranger. Et il sert la connaissance précisément parce qu'il y est étranger. Sa présence vaut pour un autre objet. L'exemple en lui-même est dénué de valeur, à tout le moins peu valorisé : tel exemple est utilisé, mais un autre aurait pu remplir son emploi. Même si le sujet connaissant se sert de plusieurs exemples, ceux-ci ne peuvent prétendre avoir une origine commune, ils demeurent étrangers les uns vis-à-vis des autres. Cependant, la fonction servile de l'exemple risque de porter une ombre sur l'objet lui-même : ce dernier n'est-il pas lui-même étranger à la connaissance ? En tout cas, la relation de l'exemple à la connaissance d'un objet donné est de symbolisation. Il en exprime la place : transposée (dans l'activité de connaissance), altérable (par cette activité), éventuellement aliénée (par la visée de connaissance). En retour, il va de soi que la connaissance donne sens à l'objet, mais un sens abstrait, hors du jeu dans lequel l'objet est pris, sans incidence directe sur son usage et sa valeur (si on laisse de côté le savoir-faire, où rien d'étranger ne peut véritablement intervenir).
- 24 Il convient sans doute d'insister sur le statut de ces descriptions : elles cherchent à exprimer des places idéales ou formelles, les objets de connaissance considérés selon un jeu de différenciation maximale. Cette différenciation permet d'observer les tensions — forces en équilibre ou en conflit — qui animent la connaissance. Dans la réalité des pratiques épistémiques, il va de soi que bien des mélanges sont rencontrés entre ces types, précisément en raison de différentes forces à concilier. De bons objets peuvent faire série et entrer dans une collection de ce qu'on appelle parfois « beaux cas » ; l'analyse d'un corpus peut être une première étape vers l'élaboration d'une collection ; un objet peut servir d'exemple pour l'étude générale de la collection dans laquelle il est inscrit ; etc.<sup>3</sup>.
- 25 La prise en compte de ces mélanges peut d'ailleurs aboutir à des différenciations de second ordre. Ainsi, l'exemple, bien qu'il se définisse d'abord au regard d'autres types

d'objets de connaissance comme un objet indifférent, peut lui-même se décliner en quatre types formellement différenciables selon le même espace tensif, puisqu'il est commun de parler de « bon exemple » non moins que de série et de corpus d'exemples. Le bon objet deviendra pour sa part, selon le même processus de différenciation secondaire, par exemple un « *best of* », valorisable comme tel (dans un sens commercial, quand il s'agit de musique populaire), s'il est perçu comme une multiplicité d'objets détachés, un *système*, s'il est perçu comme une multiplicité d'objets indifférents, un *modèle* ou un *prototype* en guise d'objet indifférent.

## Les fonctions paradigmatiques de la connaissance

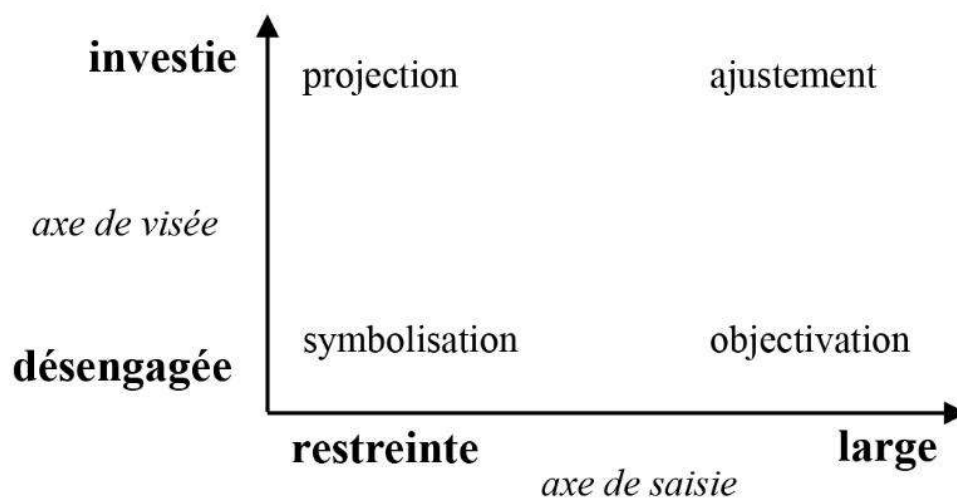
- 26 Ces analyses préalables de définitions, fonctions et forces sémantiques nous permettent d'aborder à présent le cas problématique dans le processus général de la connaissance.
- 27 Il a été proposé que le cas problématique occupe une place d'entre-deux, potentiellement instable, tendue entre deux objets idéaux, qu'on identifie désormais comme le bon objet, pour l'un, et la collection d'objets, pour l'autre. Le caractère singularisable qui se dégage de la définition du cas peut dès lors être interprété en suivant deux orientations : soit une singularisation absolue, une manière de se prêter à la connaissance selon un mode d'être ou de présence qui fait sa valeur, soit une singularisation relative, éventuellement partagée avec d'autres cas, en pointant une variété qui serait méconnue (non connue ou mal connue) sans lui.
- 28 On peut entendre cette position ambivalente du cas problématique dans les exposés qui ont été présentés lors de la première journée d'études organisée par le centre Prospéro. Julien Zanetta avait ouvert ces travaux en relatant la façon dont Paul Valéry s'approprie des auteurs ou des œuvres en faisant de chacun d'eux l'expression convulsive d'un problème : « mon Descartes », « mon Baudelaire », « mon Faust », et même « mon dix-huitième siècle ». Cette appropriation est de toute évidence une forme exacerbée d'élection du bon objet non moins que la projection d'une activité de connaissance à son endroit. Mais Zanetta y voyait également une manière de faire une histoire de la littérature, de cas en cas, typique du collectionneur et de sa conception adaptative des objets à la visée qu'il porte sur eux. Plus tard dans la journée, Faust était revenu sous un autre aspect dans l'exposé de Vera Höltschi<sup>4</sup> : il était considéré alors comme un livret de ballet dû à Heinrich Heine, auteur surtout célèbre pour sa poésie. L'hybridité conférée à cette œuvre présuppose une collection de genres (le livret de ballet et le récit) et même d'arts (la danse et la littérature) à partir de laquelle se donne à comprendre le problème qu'elle a posé à ceux qui ont reçu initialement cette œuvre. Mais on pressent tout de même que le *Doktor Faust* de Heine présente un intérêt en soi, et que par-delà sa réception initiale l'œuvre est dorénavant valorisée pour sa singularité même. Pour contraster les positions : chez Valéry (lu et commenté par Zanetta), le cas est problématique par sa singularité, bien qu'il fasse sens dans un cadre (celui de l'histoire de la littérature) où d'autres cas singuliers se rencontrent ; à l'inverse, pour Höltschi, le cas est problématique parce qu'il perturbe l'ordonnement des collections (selon les genres et les arts) mais la valeur esthétique qu'on lui reconnaît fait de cette perturbation une sorte de solution nouvelle, le bon objet d'une nouvelle catégorie. Le cas problématique se résout ainsi par son assimilation vers l'un ou l'autre objet idéal.

- 29 De fait, on peut admettre que les objets de connaissance idéaux se donnent comme des solutions. Leur connaissance risque certainement de rencontrer des problèmes, sans pour autant que cela affecte leur statut d'objet. Les cas problématiques pourvoient en revanche les problèmes d'une valeur intrinsèque de connaissance.
- 30 Une ambivalence se rencontre cependant dans le rapport de connaissance qui lie le cas problématique au problème. La confrontation des interventions d'Emmanuel Salanskis et d'Émilie Ieven peut servir d'indicateur de cette ambivalence. Dans l'exposé qu'il a donné de la réception française de *La généalogie de la morale* de Nietzsche, Salanskis a justifié le plan de son exposé en trois étapes : méconnaissance du problème, révélation des difficultés, remise en question du paradigme initial. C'est une manière de définir un problème par sa reconnaissance (méconnu d'abord, soupçonné ensuite, connu pour tel enfin), ce qui suppose qu'on le juge digne de l'être, en quelque sorte qu'on l'« instruisse » ainsi qu'on le dit d'un dossier judiciaire. Ieven, de son côté, a construit le cas problématique de *Courir*, plus qu'il ne s'est révélé à elle, en considérant différents critères de classement des romans de Jean Échenoz et en entretenant la singularisation de *Courir* par diverses applications de la notion de style (style d'écriture, mais aussi style de course du personnage principal). Le cas problématique s'est prêté à un ajustement du regard afin que, précisément, il soit intéressant à connaître en tant que tel. Reconnaissance d'un côté, construction de l'autre : la déduction du problème vers le cas fait du problème soit une réalité empirique (il y a toujours des problèmes, bien qu'ils soient parfois d'abord méconnus), soit une forme de connaissance (d'un objet, il y a à connaître ce qui fait problème en lui).
- 31 La journée s'est conclue avec les cas juridiques sur lesquels s'est penché John L. Austin, donnant à Anaïs Jomat l'occasion d'examiner sa conception du cas problématique<sup>5</sup>. Si l'on me permet de jeter à mon tour un regard par-dessus leurs épaules, je dirais que les cas malheureux, ceux pour lesquels on peut plaider les circonstances atténuantes, supposent un tri entre cas malheureux et cas ordinaires (pas heureux pour la cause !), c'est-à-dire une collection de cas, puisque les cas juridiques sont ici les objets de l'activité de connaissance, quoique les cas malheureux semblent justifier à eux seuls, en raison du problème qu'ils représentent pour l'exercice du droit, l'intérêt que le philosophe porte aux cas juridiques en général. Les deux ambivalences observées dans les exposés précédents se trouvent ici conjuguées : d'une part, les cas malheureux tirent la connaissance du côté des aspects problématiques de l'objet mis à l'étude, comme si seul le problème méritait d'être connu, autrement dit comme si ce qui était susceptible d'être méconnu en eux est la valeur de connaissance que le philosophe en extrait ; d'autre part, les cas malheureux sont de bons objets philosophiques, quoique les cas juridiques considérés dans leur variété doivent aussi être tenus pour des objets de connaissance, dès lors que le problème que posent les premiers prend son relief dans la collection générale.
- 32 Les tensions qui gouvernent les cas problématiques peuvent être aplanies ; aussi bien, on peut trouver intérêt à les maintenir. Le Baudelaire de Valéry, le personnage d'Emil Zátopek chez Echenoz ou le *Doktor Faust* renferment les solutions autant que les problèmes qui se posent à eux et, par enchaînement, à la connaissance. La présentation du cas, vers une solution ou un problème général, dépend de la visée de connaissance, laquelle varie selon les sensibilités disciplinaires et actoriales. De toutes les façons, on peut estimer que les cas problématiques offrent une certaine résistance et font droit au problème au moins en tant que qualité. L'hybridité, par exemple, est une qualité de

second ordre : une qualité reposant sur des qualités premières présupposées ; les circonstances atténuantes en représentent une autre dans le cadre des conditions d'un jugement juridique. La fonction de connaissance des cas problématiques revient bien ainsi à *problématiser* le rapport de la connaissance à son objet ou à ses objets. Non seulement la connaissance rencontre des problèmes par le truchement d'objets mais en outre, par réflexivité, elle admet que les problèmes sont inclus dans sa visée.

- 33 Cette conclusion charmerait assurément Monsieur de La Palice mais elle peut relancer le questionnement épistémologique. Nous avons jusqu'ici admis quatre fonctions épistémiques, en les associant à des objets idéaux. Répartissons-les dans l'espace catégoriel à la place de ces objets, en adaptant la désignation des catégories afin qu'elles soient applicables à des fonctions (Fig. 3).

Figure 3



Espace catégoriel des fonctions de connaissance.

- 34 La problématisation sera dès lors conçue comme un facteur dynamique entre deux fonctions de stabilisation au sein des pratiques de connaissance, à savoir entre la projection et l'ajustement. Ce caractère dynamique se laisse aisément voir dans les présentations qui ont été évoquées en exemples de cas problématiques : les intervenants et intervenantes ont construit un problème afin d'aviver l'ajustement des objets dans une collection ; ou bien un problème a été reconnu dans la projection liant un objet à sa connaissance, suscitant par là-même le questionnement de cette projection. En effet, ce qui est problématisé dans un cas n'est pas l'objet en soi, dès lors que celui-ci n'appelle pas une pratique de connaissance (mais, par exemple, l'agrément des lecteurs, ou la sanction d'un juge), et il est un peu court de dire que c'est sa connaissance (préalable ou simplement possible) qui fait problème, car la connaissance, qu'elle soit projective ou adaptatrice, n'appelle pas en soi sa problématisation. C'est la *fonction* attribuée à cette connaissance qui est remise en cause. Revenons à la réception de *La généalogie de la morale* présentée par Salanskis<sup>6</sup>. Ricœur et Foucault ont suivi la lecture deleuzienne, partielle et peut-être partiale, d'un concept nietzschéen de généalogie. Ces philosophes se seraient-ils interdit cette reprise s'ils avaient été autrement informés ? Rien ne permet de l'affirmer. Leur lecture n'est pas invalidée, ni jugée malheureuse, d'autant plus qu'elle fut, du point de vue de l'histoire de la philosophie française, fructueuse. Mais Salanskis démontre que cette lecture est bel et

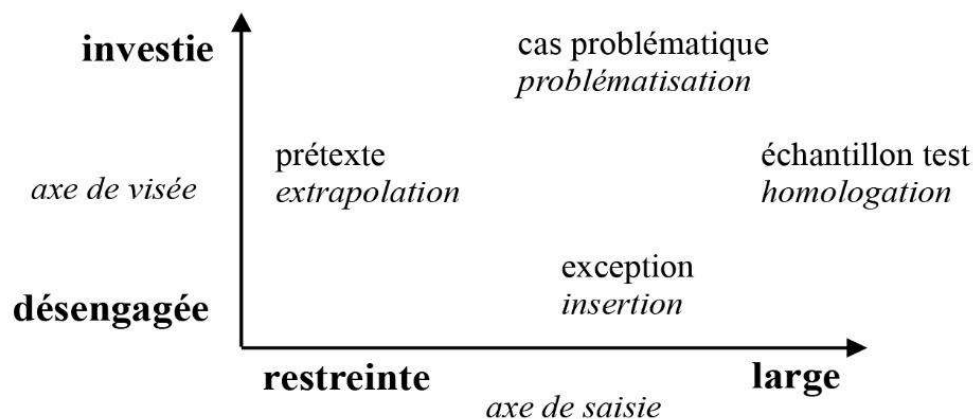
bien une projection et que cette projection est caractérisable en termes de tradition nationale (française) pour le commentaire philosophique de Nietzsche. Semblablement, l'apport « compliquant » des cas réels étudiés par Austin, si l'on suit l'exposé qu'en donne Jomat, n'est pas de problématiser les objets du droit (le jugement attaché, par exemple, à un homicide), ni la connaissance qu'on en a (les conditions du jugement), mais, par une réflexion sur l'excuse, l'ajustement de cette connaissance aux objets et vice versa.

## Les fonctions et objets critiques de la connaissance

- 35 Si la problématisation porte *sur l'une ou l'autre* des fonctions de projection et d'ajustement, c'est aussi parce qu'elle se situe nécessairement *entre* elles.
- 36 Commençons, pour s'en convaincre, par observer que la problématisation ne peut jouer aucun rôle vis-à-vis de la symbolisation d'un exemple ou l'objectivation d'un corpus. Il ne sert à rien de problématiser un exemple. Quand un ne convient pas à sa fonction, on en prend un autre ; et si d'aventure on tient à tel exemple en particulier, il reste loisible de modifier ce qu'on en dit sans que la fonction de symbolisation soit remise en cause, car le sens d'un exemple est substituable au gré de l'objet qu'il présente. Semblablement, un corpus n'est pas censé faire problème. Une méthodologie critique est sans doute appropriée pour la constitution du corpus, à condition qu'elle tende vers une résolution préalable, sans quoi elle met en péril l'objectivation recherchée par la connaissance. Et la connaissance qu'on tire d'un corpus, toute critiquable et problématique qu'elle puisse être elle-même, laisse ouverte la possibilité de le connaître autrement, selon d'autres paramètres, sans susciter *a priori* de confrontation ou quelque autre relation dynamique. On ne voit pas, par conséquent, quelle dynamique la problématisation pourrait apporter ni à l'une ni à l'autre de ces fonctions de connaissance.
- 37 Penchons-nous alors davantage sur les deux fonctions qu'elle est capable d'infléchir. Projection et ajustement sont comme l'œil et la main de la connaissance. La projection renvoie à l'allégorie platonicienne de la caverne : l'œil épistémique projette un monde autant que la lumière du soleil, n'importe que ce monde ne soit pas unique ni vrai. L'ajustement, de son côté, apporte à une organisation ce qui fait défaut à tout système : du heurt et du bruit entre les objets (les relations se précisent, s'écartent ou se rapprochent, même sans l'ajout d'un nouvel objet, parce que les catégories qui gouvernent la collection sont intensionnelles). On ne voudra donc pas croire que l'œil et la main gagnent à s'ajuster mutuellement, par une coordination innée. L'œil n'est pas fait pour guider la main quand la main est capable seule de s'ajuster, afin de manipuler et organiser des objets. Mais projection et ajustement ont bien quelque chose en partage, et problématiser revient à présenter un choix entre ces deux fonctions. La charge *affective* de l'investissement de connaissance, avec la mise en relief d'objets qui « insistent », « résistent », « débordent », et rendent presque sensible leur visée, tend nécessairement vers l'un ou l'autre, quitte à ce que la problématisation négocie un mélange : appropriation ou réhabilitation d'œuvres littéraires, individuation ou à l'inverse transmission d'un style ou d'une forme de pensée, à chaque fois le cas problématique atteste de la dimension affective qui lie la connaissance à son objet.
- 38 Envisageons à présent un troisième biais par lequel l'espace tensif des fonctions de connaissance peut donner à réfléchir sur le cas problématique. De la même manière

que cet espace invite à assigner une fonction à ses coins, de même, dès lors que le cas problématique occupe un entre-deux entre ces fonctions, trois autres entre-deux se donnent à penser, en appelant une caractérisation fonctionnelle. Ces quatre fonctions d'entre-deux composent, pourrait-on dire, les fonctions *critiques* que remplit la connaissance, alors que les fonctions de coin donnent à voir ses fonctions *paradigmatiques*. Le schéma ci-dessous présentera les types d'objets de connaissance avec les fonctions critiques qu'ils suscitent.

Figure 4



Espace catégoriel des fonctions critiques de connaissance et des objets de cette critique.

- 39 Des descriptions succinctes devraient suffire à faire entendre le contraste que les trois autres types d'objets relatifs à des fonctions critiques offrent avec le cas problématique et sa fonction de problématisation.
- 40 L'*échantillon test* connaît un statut ambivalent d'objet donné et construit tout à la fois : son extraction hors d'un objet plus étendu lui donne un caractère conventionnel, quoique son objectivité soit précisément visée par la connaissance. Partie valant pour le tout, il donne lieu à une connaissance par homologation. Cette fonction d'homologation peut tout autant saisir des quantités (pour un corpus) que des qualités (pour une collection), et à ce titre elle endosse un rôle critique. Dire d'un échantillon test qu'il est statistiquement représentatif revient à considérer une homologation quantitative entre sa connaissance et la connaissance d'un corpus mais aussi, et pour cette raison même, à prendre une décision d'homologation sur la qualité de cette représentation. Le test de vérification dans les sciences est une manifestation particulière de la fonction d'homologation.
- 41 L'*exception* confirme la présence d'une connaissance et définit sa limite. Elle ne peut être comprise dans un corpus sans remettre en cause sa constitution, ou celle de la connaissance qu'on en tire, quoique ce soit en vertu de son objectivité qu'un test de falsification est rendu possible dans les sciences. En outre, l'ombre de question suscitée par la fonction de l'exemple ordinaire, l'exception la porte en pleine lumière : l'objet peut être totalement étranger à la connaissance produite. Le test de falsification présuppose du bon usage de l'exception ; mais la fonction critique de celui-ci est en fait polyvalente : à quelles conditions et dans quelle mesure un objet est-il tenu pour indifférent et la connaissance est-elle considérée comme désengagée ? En somme, la question que pose l'exception est celle de son insertion dans le processus de

connaissance. Prendre en compte un objet, introduire à sa saisie épistémique (« Par où commencer ? »), l'inscrire dans un corpus constituant des fonctions critiques dès que ces questions sont reconnues pour épistémologiques, ce que l'exception, hypothétique ou objectivée, oblige à faire.

- 42 Le *prétexte* est un objet en apparence quelconque mais valant pour un bon objet. De ce fait, il questionne le statut de l'objet quelconque comme celui du bon objet. La connaissance du premier en fait un exemple du second, lequel serait difficile à saisir sans son intermédiaire. Les fonctions de symbolisation et de projection en sont, peu ou prou, déstabilisées. L'exemple ne paraît plus si étranger à la connaissance ; ou plutôt c'est la connaissance qui semble participer à la pratique étendue d'un objet, tout en assignant à celui-ci une fonction de représentation pour un objet plus général. L'étude du paysage, par exemple, contribue à sa patrimonialisation culturelle tout en apportant un nouvel éclairage à la définition de la culture. À contre-sens de ce qui vient d'être dit, un doute est jeté par le prétexte sur l'entreprise de projection de la connaissance ; celle-ci s'approprie un objet, certes, et le déclare bon selon une visée quelconque (historique, esthétique, philosophique, etc.), mais est-elle elle-même appropriée ? De toute manière, l'extrapolation est la fonction par laquelle la connaissance opère des déplacements d'objet ou se déplace elle-même sur d'autres objets.
- 43 En synthèse, les fonctions d'homologation et d'extrapolation orientent la connaissance dans le sens d'une généralisation de ses pouvoirs. À l'inverse la fonction critique exercée par la problématisation comme par l'insertion est celle d'une particularisation ou d'une limitation. Mais alors que l'insertion permet d'interroger la forme de désengagement mis en œuvre dans la connaissance, la problématisation considérera au contraire la forme de son investissement.
- 44 **Pour conclure**
- 45 On aura compris que le cas problématique a représenté pour moi un objet prétextuel : il m'a permis d'élaborer, à partir des traits sémantiques que je déduis de ses définitions linguistiques, une modélisation des pratiques de connaissance. Dans la perspective sémiotique qui oriente ma réflexion, ces traits ne sauraient être remis en cause par des objets car ils n'ont pas vocation à servir une définition extensionnelle ni intensionnelle mais bien seulement différentielle. Les définitions linguistiques ne disent pas ce que sont, ou ne sont pas, les cas problématiques ; elles régissent seulement des hypothèses de catégorisation dans lesquelles ils font sens et trouvent leur fonction.

---

## BIBLIOGRAPHIE

AUSTIN, John L. (1994), *Écrits philosophiques*, Paris, Seuil.

GREIMAS, Algirdas. J. & Courtés, Joseph (1979), *Sémiotique. Dictionnaire raisonné d'une théorie du langage*, Paris, Hachette.

JOMAT, Anaïs & AMBROISE, Brun (2023), « Le tournant linguistique de J.L. Austin : de la philosophie du langage à la philosophie de l'action », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 148, pp. 349-362.

SALANSKIS, Emmanuel (2022), « Introduction. Les postérités généalogiques de Nietzsche, un champ de recherche » in LANDENNE & SALANSKIS (dirs), *Les métamorphoses de la « généalogie » après Nietzsche*, Bruxelles, Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles. <https://doi.org/10.4000/books.pusl.28443>.

ZILBERBERG, Claude (2012). *La Structure tensive*, Liège, Presses universitaires de Liège.

## NOTES

1. *Comment traiter ce cas problématique ?* Centre Prospéro (Langage, Image, Connaissance), Université Saint-Louis à Bruxelles, 29 mai 2020 & 28 mai 2021.
2. Pour une présentation théorique du schéma tensif, voir Zilberberg (2012 : 37-44).
3. À cela s'ajoute que, de nos jours, les cultures institutionnelles de la recherche ont tendance à généraliser l'emploi du terme *corpus* pour tout objet de connaissance. Il faudrait alors pouvoir discerner des « corpus » de bons objets, d'exemples, d'objets choisis ou d'objets indifférents...
4. Cet exposé recoupe la thèse de doctorat dont Höltschi prépare la publication, à paraître chez Peter Lang, sous le titre « Tanz, Ballett und Erotik in den Faustwerken von Goethe, Heine und Thomas Mann ».
5. Examen réalisé à partir d'une lecture de l'article « A plea for excuses » initialement paru en 1956 dans *Proceedings of the Aristotelian Society* et repris dans *Philosophical Papers* (Austin 1979 ; 1994 pour la traduction française). Quoique la communication de Jomat demeure inédite, un article paru en 2021 montre l'intérêt que celle-ci porte à l'article d'Austin.
6. Son propos a été développé dans une publication ultérieure (2022).

## RÉSUMÉS

Qu'est-ce qu'un cas problématique ? Les définitions de *cas* et de *problématique* suggèrent qu'il constitue un objet de connaissance détachable par les singularités qu'il accuse au regard d'autres objets, tout en objectivant le problème général qu'il pose. Ces traits de définition engagent un jeu de forces sémantiques à partir desquelles il est permis d'instaurer quatre fonctions différenciées propres aux pratiques de connaissance, quatre types d'objets correspondant à ces fonctions, ainsi que quatre fonctions critiques défaisant, ou inquiétant, cette représentation paradigmatique de la connaissance. L'étude sémiotique que l'on propose ici met au jour, par une démarche hypothético-déductive, ces fonctions et objets de connaissance dont l'analyse du cas problématique a fourni le prétexte.

What is a problem case? The definitions of *case* and *problem* suggest that it constitutes an object of knowledge that is detachable by virtue of the singularities it displays in comparison with other objects, while at the same time objectifying the general problem it poses. These defining features create a set of semantic forces, from which emerge four differentiated functions specific to knowledge practices, four types of objects corresponding to these functions, and four critical functions that undo, or disturb, this paradigmatic representation of knowledge. The semiotic

study proposed here uses a hypothetico-deductive approach to bring to light these functions and objects of knowledge, for which the analysis of the problem case provides the pretext.

## INDEX

**Mots-clés** : cas problématique, fonction critique, objet de connaissance, anthropologie des connaissances, épistémologie

**Keywords** : problem case, critical function, object of knowledge, anthropology of knowledge, epistemology

## AUTEUR

### SÉMIR BADIR

Directeur de recherches du Fonds belge de la recherche scientifique et professeur à l'université de Liège, Sémir Badir est un linguiste spécialisé en sémiotique. Ses intérêts de recherche visent les aspects épistémologiques des théories linguistiques et sémiotiques, qu'il développe notamment dans le collectif Lttr 13, ainsi que les modèles conceptuels appliqués aux formes littéraires et artistiques. Il est l'auteur de *Hjelmslev* (Belles-Lettres, 2000), *Saussure. La langue et sa représentation* (L'Harmattan, 2001), *Épistémologie sémiotique. La théorie du langage de Louis Hjelmslev* (Honoré Champion, 2014), *Magritte et les philosophes* (Les Impressions Nouvelles 2021), *Les pratiques discursives du savoir. Le cas sémiotique* (Lambert-Lucas, 2022), *Le discours de la linguistique. Gestes et imaginaires du savoir* (avec S. Polis et F. Provenzano, ENS, 2024). Il dirige la collection « Extensions sémiotiques » aux éditions Academia. ORCID : 0000-0001-5744-7071. Dpt de Romane, 3 place Cockerill, 4000 Liège, Belgique. semir.badir[at]uliege.be.